

Avis de marché
Département(s) de publication : 13
Annonce n° 25-119250
Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
Correspondant : DIRECTEUR GENERAL Le
Adresse : 23, place de la Joliette, CS 81965, 13226 MARSEILLE
Coordonnées :

Téléphone : 0491394933

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.marseille-port.fr> Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché :

Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures techniques du Data Center de St Cassien GPM

Lieu d'exécution :

Bassin Est

Bâtiment Saint Cassien: 1er étage, locaux techniques, plateforme technique, 13002 Marseille

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires. Prestation de maintenance multitechnique pour le Datacenter GPM ST CASSIEN: Courants forts (CFO), Courants faibles (CFA), Système de Sécurité Incendie (SSI), Climatisation / Ventilation / Chauffage (CVC), Micro-dépoussiérage, Gestion Technique Centralisée (GTC)
Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 01/02/2026 et jusqu'au 01/02/2027

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :
français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés :

Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Date limite de réception des offres :

21/11/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres :

4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir
adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
P2506626

Renseignements complémentaires :

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info>

Code NUTS : FRL04

Marché périodique : OUI

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

: Financement sur fonds propres de l'établissement GPMM.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille, <http://www.marseille.tribunal-administratif.fr>

13281 Marseille Cedex 06

Tél : 0491134813 Fax : 0491811387 Mel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication :

24/10/2025